



## APPEL À PROJETS LEADER

**Le Programme Leader 2007-2013 s'achève cette fin d'année  
et le GAL des Vallées des Gaves dispose de quelques crédits disponibles  
pour accompagner vos projets de développement local !**

### Les projets éligibles

- ✓ **Pour les actifs agricoles** : aide aux projets de diversification vers des activités non agricoles : agritourisme, hébergements, activités de services ou d'artisanat, vente de produits à la ferme.
- ✓ **Pour les micro-entreprises** : aide à la création et au développement, à la transmission-reprise, au conseil, à l'installation d'artisans, de commerçants, de jeunes diplômés ou de personnes en reconversion professionnelle.
- ✓ **Pour les acteurs touristiques (public ou privé)** : aide pour les actions visant à développer l'offre d'hébergement (à l'exclusion de la création), création d'équipements touristiques de loisir, de pleine nature ; conception de sentiers, routes thématiques ; démarches d'accessibilités aux sites et équipements touristiques ; actions de communication, promotion, signalisation.
- ✓ **Pour les collectivités territoriales** : aide pour le développement des services de base pour l'économie et la population. Cela concerne les établissements d'accueil de l'enfance, la création de locaux multi-activités, intergénérationnels ; les équipements structurants dans le domaine culturel, sportif ; les actions dans le domaine social ; développement de commerces de proximité ; animation, étude de faisabilité, manifestation sur les thèmes des services.

### Les critères de sélection

- Projets innovants, basés sur le partenariat et la concertation
- Date limite pour la réalisation du projet : 31 décembre 2014
- Financements publics obtenus ou en cours d'obtention

### Procédure de programmation

La programmation d'un projet se déroule en plusieurs étapes :

1. Présélection par l'équipe du GAL et instruction par le comité technique
2. Instruction réglementaire par la Direction Départementale des Territoires
3. Validation par le comité de programmation du GAL.

*Pour les porteurs de projets qui ne respecteraient pas les critères ci-dessus, ils peuvent contacter le GAL pour envisager de présenter leur projet dans le cadre de la candidature du GAL au futur programme Leader 2014-2020.*

**Pour toute information ou pour déposer un premier dossier de demande, veuillez contacter :**

GAL des Vallées des Gaves  
Emmanuelle Bégué ou Francine Mouret  
4 rue Michelet 65100 LOURDES  
05 62 42 64 98 / [contact@smdra.fr](mailto:contact@smdra.fr)  
[www.valleesdesgaves.com](http://www.valleesdesgaves.com)

